

Annexe 1 : classe de seconde générale et technologique – liste et volumes horaires des enseignements

Enseignements	Horaire élève
Enseignements communs	
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
LVA et LVB (enveloppe globalisée) (a) (b)	5 h 30
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30
Éducation physique et sportive	2 h
Enseignement moral et civique	18 h annuelles
Sciences numériques et technologie	1 h 30
Accompagnement personnalisé (c)	
Accompagnement au choix de l'orientation (d)	
Heures de vie de classe	
Enseignements optionnels	
<i>1 enseignement général au choix parmi</i>	
Langues et cultures de l'Antiquité : latin (e)	3 h
Langues et cultures de l'Antiquité : grec (e)	3 h
Langue vivante C (a) (b)	3 h
Arts : au choix parmi arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre	3 h
Éducation physique et sportive	3 h
Arts du cirque	6 h
Écologie-agronomie-territoires-développement durable (f)	3 h
<i>1 enseignement technologique au choix parmi</i>	
Management et gestion	1 h 30
Santé et social	1 h 30
Biotechnologies	1 h 30
Sciences et laboratoire	1 h 30
Sciences de l'ingénieur	1 h 30
Création et innovation technologiques	1 h 30
Création et culture – design	6 h
Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives (f)	3 h
Pratiques sociales et culturelles (f)	3 h
Pratiques professionnelles (f)	3 h
Atelier artistique	72 h annuelles

(a) La langue vivante B ou C peut être étrangère ou régionale.

(b) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue.

(c) Volume horaire déterminé selon les besoins des élèves.

(d) 54 h, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement.

(e) Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.

(f) Enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.